



Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN

Exercice 2016

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles
Tél : 06 28 77 16 49
email : contact@icare-conseil.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	4
II.3.1 - Généralités.....	4
II.3.2 - Schéma d'assainissement - Taux de raccordement.....	5
II.3.3 - Abonnés industriels.....	5
III - LE RÉSEAU DE COLLECTE.....	5
III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU.....	5
III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU.....	5
III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES.....	6
IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS.....	6
IV.1 - LA STATION DE LESTIAC – COMMUNE DE LESTIAC.....	6
IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN – COMMUNE DE LE TOURNE.....	8
IV.3 - LA STATION DE CAPIAN – COMMUNE DE CAPIAN.....	9
IV.4 - LA FILIÈRE BOUES.....	10
V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	11
V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX.....	11
V.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX.....	11
VI - LES TRAVAUX ET LES ÉTUDES.....	12
VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	12
VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT.....	12
VII.1.1 - Préambule.....	12
VII.1.2 - La part de la collectivité.....	13
VII.1.3 - La part de l'exploitant.....	13
VII.1.4 - Les taxes.....	13
VII.1.5 - Récapitulatif.....	14
VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	16
VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement.....	16
VII.2.2 - Compte administratif.....	16
VII.2.3 - Évolution de la dette.....	16
VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	19
Annexe	
A1 - Fiche de synthèse des indices de performance.....	20
A3 - Informations Agence de l'Eau sur redevance 2016.....	24

I - OBJET DU DOCUMENT

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Un document de synthèse pour les élus et les usagers

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous. Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de Langoiran regroupe les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA.

Situé au Sud Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "entre deux mers", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

1 968 abonnés représentant environ 4 330 habitants

Le nombre d'abonnés au réseau d'assainissement est de 1 968, soit environ 4 330 habitants.

La population totale du SIAEPA est d'environ 7 080 habitants (INSEE 2013) représentant 3 209 abonnés au réseau eau potable.

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage débuté le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans. La société SUEZ a repris cette société et le contrat depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le nouveau contrat de délégation de 2013 a été repris par la société SUEZ après fusion de Nantaise des Eaux

L'entretien et l'exploitation du service incombent au délégataire, tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire

Une répartition des tâches entre le gestionnaire et la collectivité

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements - Établissement du contrat - Remise du règlement du service ; Accueil des usagers ; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ; Vérification de la bonne réalisation des raccordements.
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ; Astreintes ; Traitement des informations et interventions pour les pannes ; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ; Analyses et suivi de la qualité de l'eau épurée et du fonctionnement des stations ; Gestion des boues des stations ;

Accueil du public :
SUEZ - 91 Rue
Paulin à Bordeaux

Service client :
accueil
téléphonique du
lundi au vendredi
de 8h00 à 19h00
☎ 0 977 408 408

Service urgence et
astreinte
☎ 0 977 401 117
(24 h/ 24)

Site internet :
www.toutsurmone
au.fr

Renouvellement : Intervention pour désobstruer le réseau.
Des installations électriques, des télégestions, des pompes
Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages
Des compteurs, des branchements
Des installations de traitement hors génie civil

Divers : Fourniture et mise à jour des plans
Campagne de recherche des eaux parasites
Participation à l'élaboration des programmes d'investissement
Avis sur les raccordements futurs dont lotissements

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement : Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ;
Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ;
Déplacement des conduites

Renouvellement : Des ouvrages de génie civil
Des canalisations et ouvrages accessoires

II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

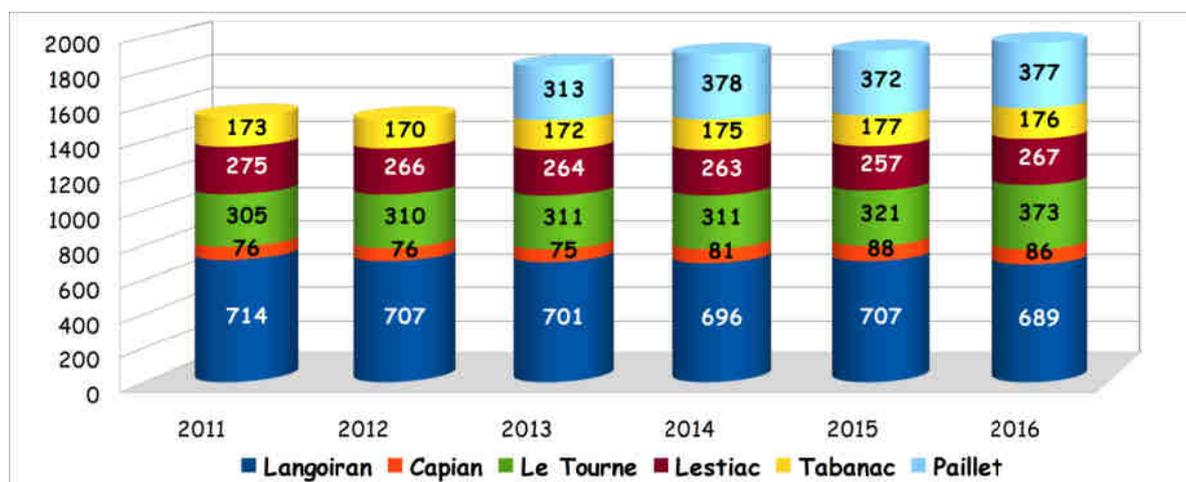
II.3.1 - Généralités

Sur la population totale des sept communes, soit 7 084 habitants (donnée INSEE), correspondant à 3 209 abonnés au service de l'eau potable, soit 2,20 habitants/abonné, le service d'assainissement dénombre seulement 1 968 clients raccordés au réseau de collecte, soit environ 4 330 habitants représentant environ 61 % de la population.

Par rapport à 2015, on constate une augmentation de 2,4 % du nombre d'abonnés soit 46 abonnés en plus, essentiellement sur la commune de Le Tourne.

Les progressions du nombre d'usagers facturés (au 31 décembre) sont les suivantes :

	Valeur 2012	Valeur 2013	Valeur 2014	Valeur 2015	Valeur 2016	Progression	
Langoiran	707	701	696	707	689	-18	-2,5%
Capian	76	75	81	88	86	-2	-2,3%
Le Tourne	310	311	311	321	373	52	16,2%
Lestiac	266	264	263	257	267	10	3,9%
Paillet		313	378	372	377	5	1,3%
Tabanac	170	172	175	177	176	-1	-0,6%
TOTAL	1 529	1 836	1 904	1 922	1 968	46	2,4%



II.3.2 - Schéma d'assainissement - Taux de raccordement

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a fait réaliser en 1998 un schéma d'assainissement qui a été approuvé après enquête publique.

Si l'on compare les habitations existantes (données INSEE 2013) et les habitations raccordées, on arrive au résultat suivant :

61,3 % des logements sont raccordés au service de l'assainissement collectif

Commune	Données INSEE 2013			Abonnés 2016			Taux de raccordement
	Logement	dont habités	Habitants	AEP	Collectif	ANC (théorique)	
Capian	294	283	709	266	86	180	32,3%
Langoiran	1 096	1 008	2 331	1 026	689	337	67,2%
Lestiac	269	241	591	279	267	12	95,7%
Le Tourne	359	336	784	442	373	69	84,4%
Paillet	566	531	1 242	545	377	168	69,2%
Tabanac	475	452	1 099	484	176	308	36,4%
Villeneuve de Rions	154	142	328	167	0	167	0,0%
TOTAL Syndicat	3 213	2 993	7 084	3 209	1 968	1 241	61,3%

On constate que le taux moyen de raccordement est de 61,3 % avec des variations de 0 % (Villeneuve de Rions, pas d'assainissement collectif) à 95,7 % pour Lestiac.

II.3.3 - Abonnés industriels

L'exploitant n'indique pas de raccordement d'industriel faisant l'objet d'une convention

III - LE RÉSEAU DE COLLECTE

III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU

Le réseau de collecte est divisé en trois entités principales aboutissant chacune à une station d'épuration, à savoir :

1. Station de Lestiac : Regroupe des abonnés de Lestiac et d'une partie de Langoiran (zone sud-est le long de la départementale). Ce réseau comprend 5 postes de refoulement non compris celui en entrée de station. Elle reçoit aussi des effluents venant de Paillet avec 3 postes supplémentaires.
2. Station de le Tourne : Communes de Le Tourne et Tabanac, et partie Nord Ouest de Langoiran. Ce réseau comprend 10 postes de refoulement.
3. Station de Capian : Nouvelle station desservant la commune de Capian avec 2 postes de refoulement.

Le linéaire gravitaire total est de 30,332 km et celui des refoulements de 5,896 km, sans changement depuis 015 sauf corrections des plans

Tous les postes de refoulement sont désormais équipés en télégestion ce qui permet au gestionnaire d'être averti en temps réel des problèmes et d'intervenir en conséquence.

III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

L'exploitant indique des opérations de curage et d'inspection des réseaux . Ces opérations de contrôle visent à prévenir les dysfonctionnements et les défauts du réseau.

3 stations d'épuration dont celle de Capian opérationnelle depuis 2010

Un réseau 30,33 km de canalisations gravitaires avec 20 postes de refoulement

Des vérifications, des curages et des nettoyages de réseau avec 6 secteurs plus souvent obturés

Année	2013	2014	2015	2016	Total
Curage préventif					
Valeur (en m)	4 305	1 560	1 150	320	7 335
Evolution	/	-63,8%	-26,3%	-72,2%	
Taux de curage	14,35%	5,20%	3,83%	1,07%	24,5%
Inspections					
Passage caméra (en m)	450	200	150	0	350
Tests à la fumée (en m)					
Renouvellement de canalisation					
Par la collectivité	0	300	495		795
Contrôle des branchements					
Conforme	7	2	1	6	16
Non conforme	3	4	2	2	11
Total	10	6	3	8	27

Il est précisé que 6 secteurs ont nécessité plus de deux interventions dans l'année.

Le taux de points noirs est donc de 16,8 %, identique depuis 2014.

Sur les 27 contrôles de branchements effectués depuis 2013, seulement 16 sont conformes (soit 59%) et 11 sont non conformes (41%). Ces valeurs sont similaires depuis 2013.

L'exploitant ne donne pas d'information sur la localisation d'éventuels problèmes liés à l'H₂S.

Le rapport signale des entrées d'eaux parasites sur le réseau sans en préciser la localisation.

Enfin, il est rappelé que les réseaux de collecte ont subi de fortes dégradations pendant l'événement pluvieux de fin juillet 2015 avec une nécessité de curage et de nettoyage important, surtout sur la commune de Paillet.

III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES

Il n'est indiqué aucune autorisation de déversement d'établissements industriels ou de rejet non domestique.

IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS

IV.1 - LA STATION DE LESTIAC - COMMUNE DE LESTIAC

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1992.

Après traitement, son rejet s'effectue vers la Garonne. La filière boues retenue est celle d'une déshydratation par machine mobile puis transfert vers un centre de compostage. Il est aussi fait usage des lits de séchage.

La station dispose d'un arrêté préfectoral de rejet en date du 26/05/2003. La Police de l'Eau a proposé un projet de nouvel arrêté en 2016 pour tenir compte de la vétusté des ouvrages, des surcharges hydrauliques et des difficultés d'exploitation. Le Syndicat devra déposer un nouveau dossier de déclaration avant 2018 et faire réaliser une étude diagnostique.

Cette station a fait l'objet en 2016 de 12 contrôles d'une journée par l'exploitant et de 1 visite de l'auto contrôle du SATESE. Les résultats sont les suivants :

Des obligations réglementaires en cours de modification

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2015	2016	% évol	2015	2016
Équivalent habitant	2 000	1 207	1 424	18,02%	60,3%	71,2%
Volume (m ³ /j)	300	214	196	-8,41%	71,3%	65,3%
DBO5 (kg/j)	120	64,8	78,12	20,56%	54,0%	65,1%
DCO (kg/j)	220	169,6	193,1	13,86%	77,1%	87,8%
MES (kg/j)	180	78,9	95,33	20,82%	43,8%	53,0%
Azote (kg/j)	30	19,2	23,37	21,72%	64,0%	77,9%
Phosph. (kg/j)	8	2,4	2,61	8,75%	30,0%	32,6%

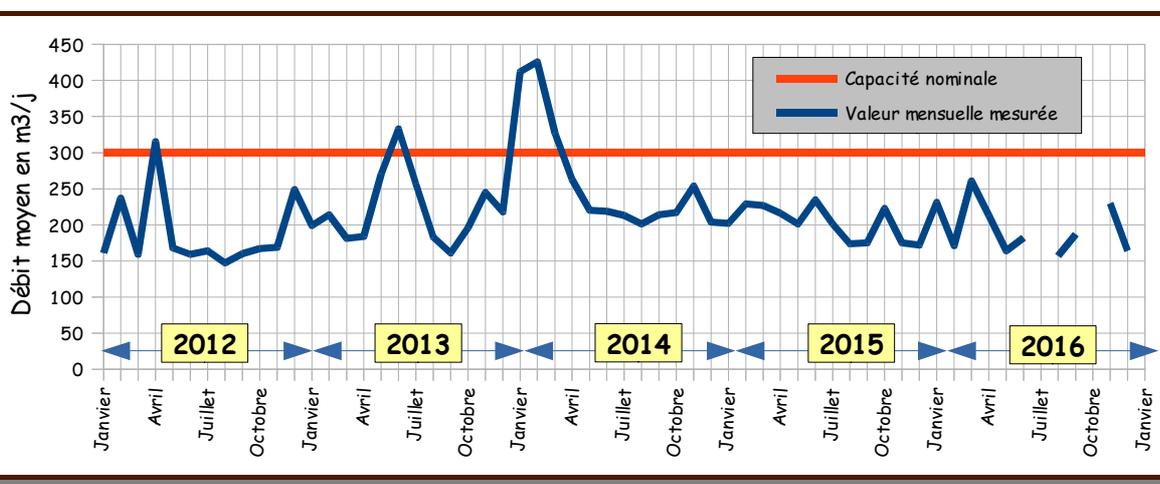
Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Ces valeurs montrent un taux moyen de saturation de moins de 71,2 %, ce qui laisse de la place pour de nouveaux abonnés. On constatait depuis 2011 une augmentation de la moyenne des charges entrantes puis une baisse en 2014 et 2015, et une reprise en 2016.

La station a reçu un total de 71 875 m³ en 2016 (73 913 m³ en 2015) soit une moyenne de 196 m³/jour. Cependant ces volumes ont varié entre 109 et 407 m³/j (maximum de 935 m³/j en 2014). Aucun des 12 bilans n'a été effectué en période de surcharge hydraulique. En 2015, (pas de données 2016), la Police de l'eau signale 25 jours de dépassements débit nominal (72 jours en 2014). Le débit de référence (centile 95% sur 5 ans) est de 357 m³/j.

La station a reçu des charges importantes de DCO sur 4 bilans, signe d'un effluent de type plus industriel ou viticole.

Il n'est pas observé en 2016 de dépassements de débits (sur les 12 bilans)



Le SATESE précise que les débits mesurés en sortie ne sont pas représentatifs, surtout en période de crue. Le taux de boues dans l'ouvrage est trop important.

Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	300,0 m ³ /j	188,0 m ³ /j	261,0 m ³ /j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	16,7 mg/l	120,0 mg/l	70%	94,6%	64,2%	92%
DCO	125,0 mg/l	88,5 mg/l	291,0 mg/l	75%	88,3%	31,1%	77%
MES	30,0 mg/l	45,0 mg/l	210,0 mg/l	90%	87,0%	0,0%	77%

La station de Lestiac n'est saturée qu'à 71 % de sa capacité nominale, en augmentation par rapport à 2015

Des dépassements de débit moins forts qu'en 2014

Les entrées d'eaux parasites sont moins visibles depuis 2014

Une qualité du traitement insuffisante avec des dépassements réhibitoires des niveaux de rejet

La qualité du rejet n'est pas satisfaisante car il est constaté 3 bilans non conforme sur les MES et la DCO, avec des dépassements importants de la norme de rejet. L'exploitation doit être encore améliorée.

Une production de boues par une filière agréée

La station a produit 2 340 m³ de boues (106 en 2014 et 403 m³ en 2015) à une siccité moyenne de 0,15% ce qui donne 3,7 t de matières sèches (11,6 en 2014 et 212,9 t en 2015). Cette valeur de 3,7 t est très inférieure à la production théorique à partir du nombre de raccordés du SIAEPA de Langoiran sur la station en raison probablement des pertes de boues lors des épisodes de sur-débit ou de mauvais réglages de la station.

La totalité des boues a été évacuée en compostage conformément au plan.

Une station jugée conforme par la Police de l'Eau

La Police de l'Eau a indiqué en juillet 2016 que la station était conforme en collecte, traitement et performance mais que la mauvaise mise en œuvre des auto-contrôles conduisait à une diminution de la prime d'épuration.

IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN - COMMUNE DE LE TOURNE

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants (partiellement 3 000) fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1979. Elle dispose d'une nouvelle autorisation de rejet depuis le 7 septembre 2016.

Après traitement, son rejet rejoint la Garonne. Les boues sont déshydratées par une table d'égouttage avec ajout de polymères, stockage en silo et reprises vers une filière de compostage après déshydratation par une unité mobile.

Cette station a fait l'objet en 2016 de 12 contrôles de l'exploitant et d'une visite du SATESE pour l'auto-contrôle.

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2015	2016	% évol	2015	2016
Équivalent habitant	2 000	1 262	1 411	11,8%	63,1%	70,5%
Volume (m ³ /j)	300	308	335	8,8%	102,7%	111,7%
DBO5 (kg/j)	120	64,45	70,5	9,4%	53,7%	58,8%
DCO (kg/j)	240	192,3	196,9	2,4%	80,1%	82,0%
MES (kg/j)	140	77,55	99,1	27,8%	55,4%	70,8%
Azote (kg/j)	28	29,5	27,3	-7,5%	105,4%	97,5%
Phosph. (kg/j)	10	3,3	3	-9,1%	33,0%	30,0%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

La station atteint un taux de saturation de l'ordre de 70 % en légère progression depuis 2015.

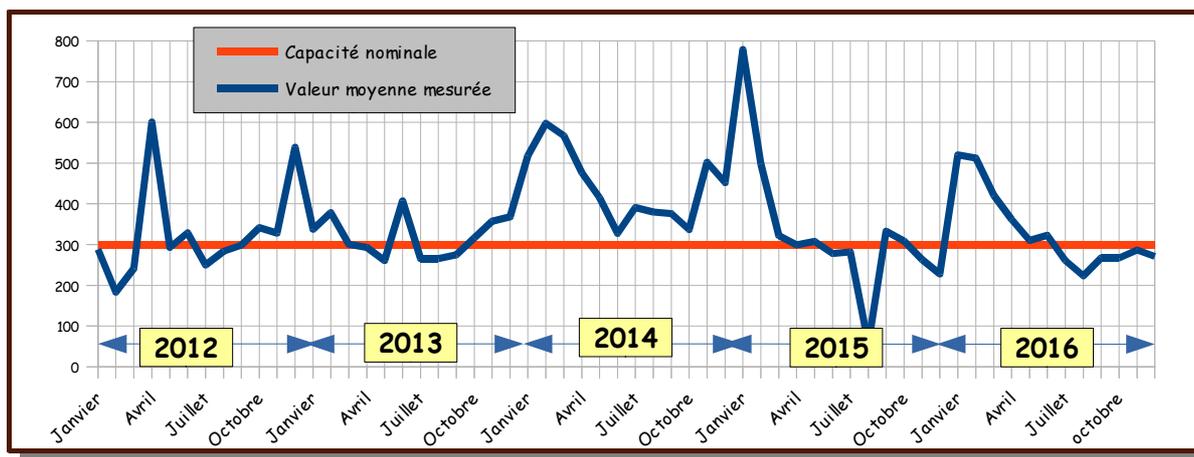
Elle reste sensible aux entrées d'eaux parasites avec une valeur moyenne dépassant sa capacité nominale. Le débit maximal entrant mesuré en 2016 est de 1 284 m³/j, soit 4 fois son débit nominal.

Des entrées d'eaux parasites qui peuvent être importantes

Sur les 12 bilans, le débit entrant est supérieur au débit nominal sur 6 d'entre eux (comme en 2015), avec une valeur maximale sur une journée de 866 m³/j (1 145 m³/j en 2014), soit 3 fois le débit nominal. La Police de l'Eau signale qu'en 2015 la station est en surcharge hydraulique 139 jours par an (336 jours par an en 2014), soit 40 % du temps.

Pour certains bilans, en particulier d'avril à juin 2016, la charge entrante en DCO a été au-dessus de la capacité nominale de la station.

On note aussi une charge importante en Azote, souvent signe de dépotage de matière de vidanges.



Le SATESE indique des dysfonctionnements sur l'aération et surtout sur l'auto-contrôle avec une mesure de débit fausse en sortie. Il invite à faire baisser le taux de boues et augmenter l'aération.

Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Des rendements d'épuration moyens et une non conformité des performance indiquée par la Police de l'Eau

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	300,0 m ³ /j	308,0 m ³ /j	421,0 m ³ /j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	12,2 mg/l	28,0 mg/l	80%	94,3%	86,0%	100%
DCO	125,0 mg/l	54,7 mg/l	134,0 mg/l	75%	89,6%	79,0%	100%
MES	30,0 mg/l	23,2 mg/l	64,0 mg/l	90%	91,7%	81,0%	92%

Les rendements restent bons en moyenne mais certains bilans ne sont pas conformes. On constate des dépassements des normes de rejet principalement sur le paramètre MES.

La station a produit 105 m³ de boues (153 m³ en 2014 et 112 m³ en 2015). Ainsi, avec une siccité moyenne de 11 %, on observe une production de 9,7 t de matières sèches (16,4 t en 2014 et 12,5 t en 2015). Ces boues ont été transférées vers le site de production de compost.

IV.3 - LA STATION DE CAPIAN - COMMUNE DE CAPIAN

Cette station d'une capacité nominale de 700 équivalents habitants fonctionne sur le principe des lits plantés de roseaux avec 1 prétraitement et 2 étages de lits. Elle a été mise en service en 2010. Seulement une partie des lits est actuellement alimentée pour tenir compte du faible nombre d'abonnés raccordés.

Après traitement, son rejet s'effectue vers le ruisseau de l'Artolie après passage en été dans une lagune d'infiltration. Les boues formées se stabilisent en fond du premier bassin et doivent faire l'objet d'un curage lorsque le niveau atteint est trop important. Il n'y a pas de débitmètre permanent, ce qui ne permet donc pas de connaître les débits arrivants.

Cette station n'a fait l'objet en 2016 (comme depuis 2012) que d'un bilan de l'exploitant et de 2 visites du SATESE. On restera donc prudent sur des données issues d'une seule analyse par an, avec une station qui monte progressivement en charge. Les résultats montrent une diminution de plus de la moitié de la charge entrante, ce qui n'est pas cohérent avec le nombre de personnes raccordée. Les valeurs des mesures du SATESE sont intégrées dans les bilans et diffèrent donc du rapport de l'exploitant.

Le seul bilan de 2016 montre une hausse de la charge entrante pour atteindre 20 %.

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues				Taux moyen de saturation		
		2014	2015	2016	% évol	2014	2015	2016
Équivalent habitant	700	239	93	141	51,6%	34,1%	13,2%	20,1%
Volume (m3/j)	105	16,4	7,45	17,2	130,9%	15,6%	7,1%	16,4%
DBO5 (kg/j)	42	9,54	4,5	6,88	52,9%	22,7%	10,7%	16,4%
DCO (kg/j)	84	33,13	11,7	19,2	64,1%	39,4%	13,9%	22,9%
MES (kg/j)	49	19,74	7,4	10,3	39,2%	40,3%	15,1%	21,0%
Azote (kg/j)	9,8	1,98	1	1,5	50,0%	20,2%	10,2%	15,3%
Phosph. (kg/j)	3,5	0,2	0,1	0,26	160,0%	5,7%	2,9%	7,4%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Cette valeur de 20 % est cohérente avec le nombre d'abonnés raccordables.

Tableau 2 : Performance du traitement - Rendements

Paramètres	Qualité du rejet				Rendement de la station				Conformité
	Normatif	2015	2016		Normatif	2014	2015	2016	
			moyen	- bon					
Volume	105,0 m3/j	7,5 m3/j	17,2 m3/j		/	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	5,0 mg/l	12,0 mg/l	18,0 mg/l	94%	98,5%	98,8%	96,0%	100%
DCO	90,0 mg/l	46,0 mg/l	91,0 mg/l	94,0 mg/l	89%	95,1%	95,8%	93,0%	100%
MES	25,0 mg/l	3,0 mg/l	11,7 mg/l	18,0 mg/l	95%	99,3%	99,6%	97,0%	100%

Des dépassements en DCO mais un respect de l'autorisation de rejet

Les bilans du SATESE sont plus mauvais que ceux de l'exploitant et montrent un dépassement de la norme de rejet en DCO, ce qui est anormal pour ce type de station en sous-charge. Il s'agit d'un défaut d'entretien et d'exploitation qui a été remarqué par la Police de l'Eau. Cependant, le critère de conformité se faisant à la fois sur la concentration et le rendement, la station reste 100 % conforme.

IV.4 - LA FILIÈRE BOUES

Une filière boues par déshydratation et valorisation en compostage

Comme indiquée précédemment, la filière boues retenue est celle de la déshydratation par table d'égouttage et stockage dans un silo sur la station de Le Tourne et par lits filtrants sur celle de Lestiac. En 2014, le délégataire a ajouté l'intervention d'une table à déshydrater mobile pour diminuer les volumes de boues transportées. Les boues sont ensuite reprises vers une filière de compostage.

Les boues de la station de Capian sont pour l'instant stockées sur le premier lit. L'opération de curage et d'évacuation ne devrait pas intervenir avant plusieurs années en raison du type de station (lits à roseaux) et de la faible charge reçue.

Une production réelle de boues faibles par rapport à la valeur théorique indiquant des pertes de boues

Le tableau suivant donne les valeurs de production de boues et des autres sous-produits. Il indique aussi la production de boues théorique en fonction du nombre de raccordés et de la quantité de DBO5 arrivant sur les stations. On constate ainsi que la production réelle de boues n'atteint que la moitié de la valeur théorique, indiquant des pertes de boues.

100 % de
conformité de la
filière

	2013	2014	2015	2016	Moyenne
Boues					
Tonnes de MS	21,8	28	25,43	13,39	22,2
Station de Lestiac	14	11,6	12,9	3,7	10,6
Station de le Tourne	7,8	16,4	12,53	9,69	11,6
Siccité	4,3%	10,8%	4,8%	0,5%	5,1%
Volume (m ³ /an)	502	259	526	2 446	933
Conformité	100%	100%	100%	100%	100%
Valeurs théoriques de la production de boues					
Habitants raccordés	3 980	4 120	4 144	4 151	4 099
Boues pour 17 kg/an/hab	67,7	70,0	70,4	70,6	69,7
Ratio théorique / réel	32,2%	40,0%	36,1%	19,0%	31,8%
DBO5 reçus t/an	52,3	44,1	52,3	56,4	51,3
Boues pour 0,8 kg/kg DBO5	41,9	35,3	41,9	45,1	41,0
Ratio théorique / réel	52%	79%	61%	30%	55%
Autres sous-produits					
Sables (t/an)		48,75	12,5	81	47,4
Graisses (m3/an)		55,5	49	42,5	49,0
Refus de dégrillage(t/an)		1,45	3,1	3,5	2,7

Le taux de conformité de la filière boues est de 100 %, car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée.

V - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'assainissement qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

V.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX

Comme indiqué ci-dessus, on peut retenir les indices suivants :

- Taux de desserte (abonnés raccordables / habitations) : **61,3 %**
- Taux de collecte (abonnés raccordés / abonnés raccordables) : **97,6 %** (valeur 2010)
- Schéma réalisé et approuvé en 1999 modifié partiellement en 2016
- Capacité et conception des stations conformément à la réglementation (Données 2015 de la Police de l'Eau) mais performance non conforme.
- Taux de conformité des stations de **66,7 %** et index P254,3 de **77,8 %** (station > 2000 eq.hab)

V.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX

Depuis 2008, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **75** sur un total possible de 120, le référentiel ayant été modifié en 2013 (voir annexe). Ce résultat moyen résulte principalement de la méconnaissance précise des réseaux (altimétrie, de l'absence d'un

Une
connaissance
moyenne des
réseaux par
l'exploitant

diagnostic et de la mise en place progressive du plan de renouvellement des branchements et des conduites.

Depuis 2013, des renouvellements de réseaux pour un total de 920 m, en particulier en amont des 2 stations, ce qui donne un **taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans de **0,51 %** alors qu'il n'était que de 0,07 % en 2013

Un service qui doit continuer de s'améliorer

L'absence du suivi précis des déversements par les déversoirs d'orage conduit à un **indice de connaissance des rejets** de seulement **20 sur 120**. Cet indice, identique à celui des années précédentes, ne pourra se rapprocher de la note maximale qu'après mise en place des équipements de mesures et de suivi.

Le taux de curage fréquent s'établit à 16,6 pour 1 000 km de réseau à cause de 6 points nécessitant de passer plus d'une fois dans l'année (identique à 2015).

Des réclamations en augmentation

le nombre de réclamation est passée de 3 à 15 entre 2015 et 2016. Le taux de réclamation est donc de **7,62 réclamation pour 1 000 abonnés**.

Il n'est pas signalé en 2016 d'abonnés qui ont subi des dégâts suite à des débordements des réseaux d'eaux usées, soit un **taux de 0 pour 1 000 habitants**.

VI - LES TRAVAUX ET LES ÉTUDES

La collectivité a réalisé ou prévoit les travaux et études suivant pour améliorer le service (montants arrondis) :

Année	Type	Localisation	Montants des travaux
2016	Étude	Étude d'extension de la station de Le Tourne	10 000,00 €
2015-2016	Travaux	Postes de refoulement de Paillet	69 500,00 €
2016-2018	Extension	Extension de la station de Le Tourne	775 000 €
2015-2016	Réhabilitation	130 m canalisation amont station le Tourne	100 000 € HT
2016 - 2017	Réhabilitation	Dernière tranche amont station le Tourne	50 000,00 €

VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

VII.1.1 - Préambule

Le tarif payé pour l'assainissement collectif par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et la TVA. Ces factures sont calculées en fonction de la consommation d'eau potable..

Chaque abonné paye deux factures d'assainissement collectif par an :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente ;
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Il est rappelé que la redevance d'assainissement peut s'appliquer à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privée de son branchement.

Deux factures par an pour le service de l'assainissement

Après 2 ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un doublement de la redevance (Article L35-5 du Code de la Santé Publique).

En 2012 le taux de TVA du service assainissement est passé de 5,5 % à 7 % alors que celui du service de l'eau n'a pas changé. En 2014, le taux de TVA est passé à 10 %.

Le changement de délégataire au 1^{er} janvier 2013 a modifié le prix de la part délégataire.

VII.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

En raison des besoins du service et du déficit prévisible du budget, le Syndicat a augmenté fortement sa part pour l'année 2013. Pour l'année 2017 (délibération du 19 décembre 2016), le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

	Prix au 1 ^{er} janvier 2014	Prix au 1 ^{er} janvier 2015	Prix au 1 ^{er} janvier 2016	Prix au 1 ^{er} janvier 2017	Variation en %	Variation en valeur
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	1,530 €/m ³	1,561 €/m ³	1,650 €/m³	1,820 €/m ³	10,30%	0,1700 €/m ³

VII.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

À partir du 1^{er} janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant. Il est décomposé en 3 classes de consommation.

	Prix au 1 ^{er} janvier 2015	Prix au 1 ^{er} janvier 2016	Prix au 1 ^{er} janvier 2017	Variation en % 2016/2017	Variation en valeur
Abonnement					
Tous	18,33 €/an	18,47 €/an	18,59 €/an	0,62%	0,12 €
Consommation					
0 à 60 m ³	0,8140 €/m ³	0,8210 €/m³	0,8260 €/m ³	0,61%	0,01 €
61 à 100 m ³	1,2220 €/m ³	1,2310 €/m³	1,2390 €/m ³	0,65%	0,01 €
> 100 m ³	1,5270 €/m ³	1,5390 €/m³	1,5490 €/m ³	0,65%	0,01 €

On constate entre 2015 et 2017 une augmentation de moins de 1 % par an du tarif du délégataire.

VII.1.4 - Les taxes

Le service de l'Assainissement subit en 2012 une hausse de la TVA qui passe de 5,5 % à 7 %. En 2014, le taux de TVA passe à 10 %

La "Redevance Préservation" et la "Contre Valeur Pollution" perçues par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux sont prélevées sur la facture d'eau potable, même si elle concerne en partie l'assainissement.

Depuis 2007, s'ajoute une nouvelle taxe de "Modernisation des réseaux de collecte" qui augmente de + 0,005€/m³ / an ou + 2,2 % par an environ pour atteindre 0,240 €/m³ en 2016.

Une augmentation importante de la part Syndicale en 2013 pour faire face aux investissements puis une progression de 2 % à 10 % par an

Une diminution importante de la part de l'exploitant lors du changement de contrat

Une augmentation de 0,6 % à 1,4 % par an entre 2014 et 2017 en conséquence de l'application contractuelle de la revalorisation du contrat

Une augmentation de la TVA à 7 % en 2012 et 10 % en 2014

La redevance de l'Agence de l'Eau qui augmente de 2,1 % par an

VII.1.5 - Récapitulatif

Comme le demande la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE) :

	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Variation en % 2016/2015	Variation en % 2017/2016
Part collectivité					
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	20,00 €/an	/	/
Consommation	1,5600 €/m ³	1,6500 €/m ³	1,8200 €/m ³	5,77%	10,30%
Part exploitant					
Abonnement	18,33 €/an	18,47 €/an	18,59 €/an	0,76%	0,62%
Consommation					
0 à 60 m ³	0,814 €/m ³	0,821 €/m ³	0,826 €/m ³	0,86%	0,61%
60 à 100 m ³	1,222 €/m ³	1,231 €/m ³	1,239 €/m ³	0,74%	0,65%
> 100 m ³	1,527 €/m ³	1,539 €/m ³	1,549 €/m ³	0,79%	0,65%
Taxes et redevances					
TVA	10,00%	10,00%	10,00%		
Pollution	0,2350 €/m ³	0,2400 €/m ³	0,2450 €/m ³	2,13%	2,08%

En 2016, un montant annuel de la facture 120 m³ de 434,01 €/an, soit 3,62 €/m³.

Pour 2017, une augmentation de 5,6 % pour atteindre 458,13 €/an, soit 3,82 €/m³.

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

Facture type pour une consommation de 120 m³/an

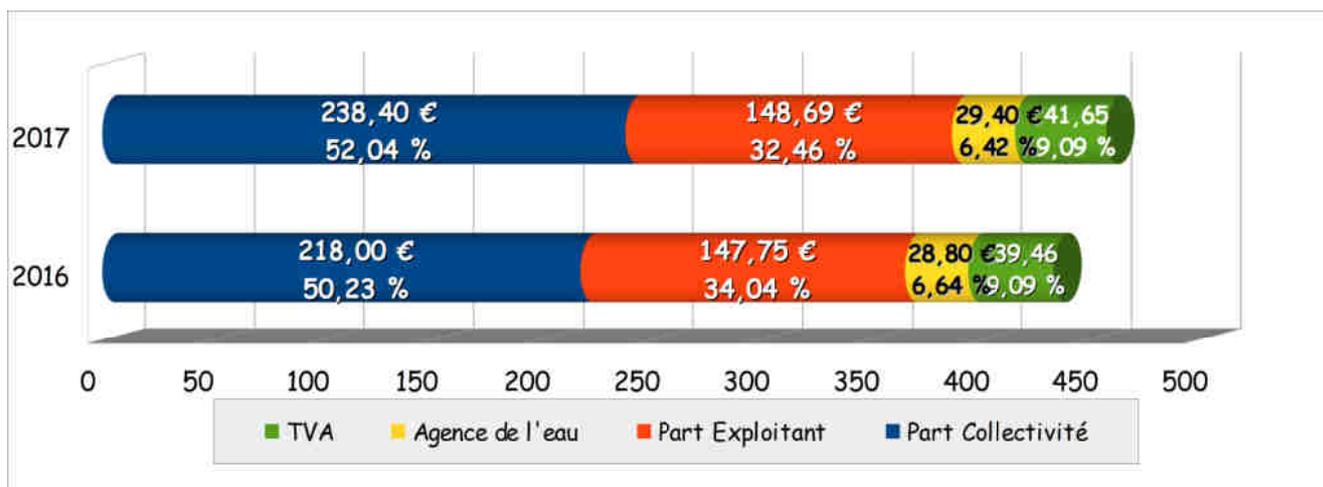
	Prix janvier 2016	Prix janvier 2017	Variation en %	Montant en €/ m ³
Part collectivité				
Abonnement	20,00 €	20,00 €	/	0,17 €
Consommation	198,00 €	218,40 €	10,30%	1,82 €
Part exploitant				
Abonnement	18,47 €	18,59 €	0,62%	0,15 €
Consommation	129,28 €	130,10 €	0,63%	1,08 €
Sous total hors taxes	365,75 €	387,09 €	5,83%	3,23 €
Taxes et redevances				
Redevance Pollution	28,80 €	29,40 €	2,08%	0,25 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	394,55 €	416,49 €	5,56%	3,47 €
TVA à 10%	39,46 €	41,65 €	5,56%	0,35 €
TOTAL TTC	434,01 €	458,13 €	5,56%	3,82 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 3,82 €/m³ TTC (3,23 €/m³ HT), soit un total TTC de 458,13 €/an (Année 2017)

Ce tableau montre que la variation du prix de l'eau est de 5,83% pour le cumul des parts collectivité et exploitant, mais que la modification des redevances de l'Agence de l'Eau conduit à une variation totale de 5,56% par rapport à l'année précédente

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 10 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

Le graphique ci-dessous donne la répartition des coûts d'une facture de 120 m³.

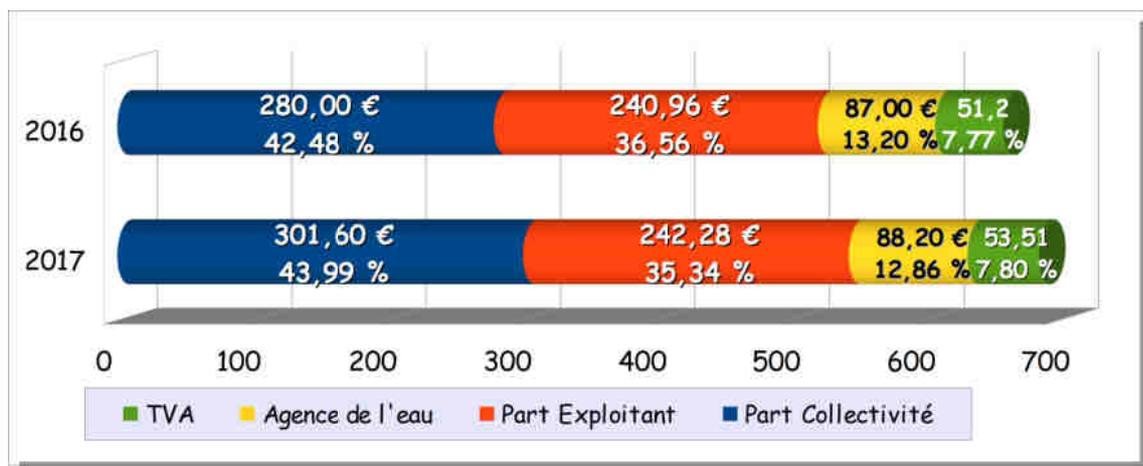
Composant d'une facture assainissement de 120 m³/an

Si l'on rajoute le prix de l'eau potable, le prix moyen TTC du m³ en 2016 pour une consommation annuelle de 120 m³ est de 5,493 €/m³ (total annuel de 659,16 € TTC), à comparer avec le montant moyen de 3,89 €/m³ indiqué par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (données 2013).

Ces montants passent à 685,59 € et 5,71 €/m³ pour l'année 2017.

En 2016, un montant annuel de la facture 120 m³ eau + assainissement de 659,16 € TTC, soit un prix de 5,49 €/m³

La facture globale eau + assainissement se décompose ainsi :



VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes du service d'assainissement peuvent être estimées dans le tableau suivant (hors PFAC) :

Une recette du Syndicat en légère diminution

	Syndicat		Exploitant		TOTAL
	Théorique	Selon RAD	Théorique	Selon RAD	
Nombre d'abonnés	1 968		1 968		
Volume vendu	157 977 m3		157 977 m3		
Prix moyen abonnement	20,00 €/an		18,47 €/an		
Prix moyen au m3	1,6500 €/m3		1,0773 €/m3		
Recettes Part Fixe	39 360 €	38 709 €	36 349 €	35 777 €	74 485,96 €
Recettes Consommation	260 662 €	246 042 €	170 189 €	157 163 €	403 205,12 €
Total	300 022 €	284 751 €	206 538 €	192 940 €	477 691,08 €
Rappel RAD 2015		280 513 €		201 217 €	481 730,00 €
Différence		4 238 €		-8 277 €	-4 038,92 €
Différence en %		1,5%		-4,1%	-0,8%

Nota: Ces chiffres ne correspondent pas au budget qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant, en particulier en raison du solde du marché précédent.

VII.2.2 - Compte administratif

Conformément au Compte administratif voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier suivant (balance : recettes - dépenses) :

Un compte administratif équilibré

Résultat exercice 2016		Investissement	Exploitation	TOTAL
	Dépenses	222 169,95 €	254 179,74 €	476 349,69 €
Recettes	230 648,58 €	452 479,43 €	683 128,01 €	
Balance	8 478,63 €	198 299,69 €	206 778,32 €	
Report exercice 2015	1 260,02 €		1 260,02 €	
Résultat cumulé au 31/12/2016	9 738,65 €	198 299,69 €	208 038,34 €	
Reste à réaliser (recettes-dépenses)	4 765,00 €		4 765,00 €	
Clôture exercice 2016	14 503,65 €	198 299,69 €	212 803,34 €	

Ce compte administratif montre que les recettes arrivent à compenser les dépenses et que l'exercice redevient à l'équilibre, même si ce dernier est précaire en face des investissements à réaliser. L'augmentation de la part syndicale trouve ici sa justification pour continuer de faire des investissements.

VII.2.3 - Évolution de la dette

En fonction de ces résultats et en intégrant les avances remboursables de l'Agence de l'Eau, l'encours de la dette est de 1 726 497,74 € en 2016 contre 1 908 179 € en 2015, soit une baisse d'environ 108 700 €.

Un dette qui reste importante

En 2015, on note l'arrêt de 3 emprunts pour une annuité de 26 000 € environ mais l'intégration de 2 avances remboursables de l'Agence de l'Eau pour 6 305 € d'annuité conduisant à une baisse des remboursements de presque 20 000 €.

En 2016, 3 nouveaux emprunts d'une durée de 10 ans chacun ont été négociés pour un total de 140 000 €. Ils conduisent à augmenter l'annuité d'environ 15 650 € par rapport à 2015. Cette augmentation est compensée en 2017 par l'arrêt d'un emprunt pour une annuité de 12 000 € environ.

Les données du compte administratif permettent d'arriver aux résultats suivants :

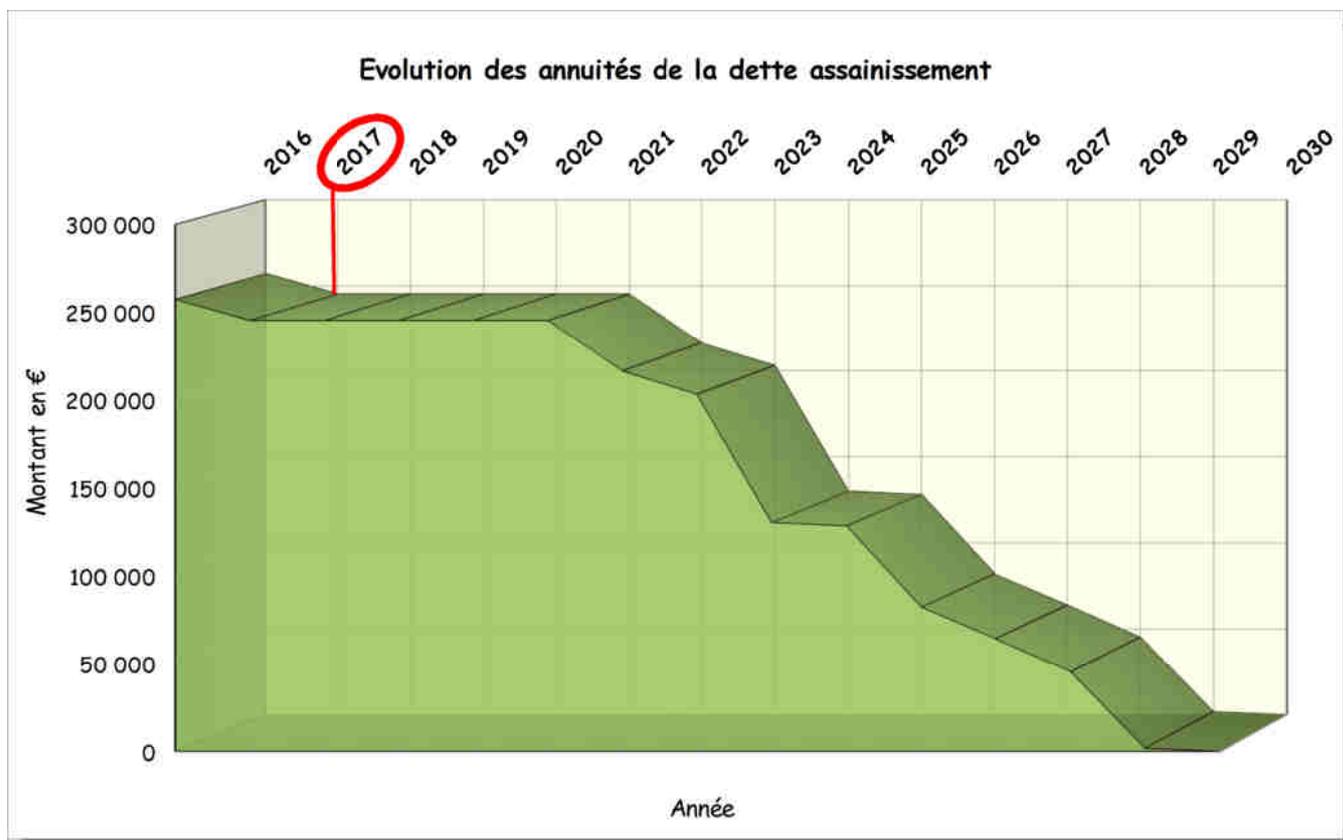
Année	2015	2016	Variation
Encours de la dette	1 908 179,47 €	1 726 497,74 €	-181 681,73 €
Remboursement annuel	241 754,81 €	257 297,47 €	15 542,66 €
dont capital	161 512,26 €	181 681,73 €	20 169,47 €
dont intérêts	80 242,55 €	75 615,74 €	-4 626,81 €
Nombre d'abonnés	1 922	1 968	46
Dette par abonnés	992,81 €	877,29 €	-115,52 €
Remboursement annuel par abonné	125,78 €	130,74 €	4,96 €

Des annuités de la dette de 118 € par abonné

L'apport des nouveaux raccordés fait baisser le ratio du remboursement par abonné.

Comme indiqué en annexe, la durée d'extinction de la dette en fonction des éléments du budget 2016 est de 5 ans, alors qu'elle était de moins de 14 ans en 2013.

L'évolution estimée des annuités de la dette (hors nouvel emprunt) sur les prochaines années est donnée ci-après.



Une dette qui diminue peu les prochaines années

On constate après une légère baisse en 2017, une stabilisation des annuités à une valeur de l'ordre de 245 000 € jusqu'en 2021, puis une baisse de l'ordre de 15 à 30 000 € par an jusqu'en 2024 où les annuités diminuent de plus de 40 000 € pour passer à environ 130 000 €.

À partir de 2026, les annuités diminuent de 15 à 20 000 € par an. L'ensemble des emprunts contractés s'arrête en 2030.

L'état de la dette est détaillé ci-dessous :

N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2016		
										Capital	Intérêts	Annuité
1	2002	Tvx	Dexia	19 ans	5,51%	5	2021	174 401,68 €	58 912,18 €	10 002,43 €	3 797,20 €	13 799,63 €
2	2014	Tvx	CA	9 ans	4,71%	7	2023	71 706,42 €	49 715,10 €	5 883,00 €	2 618,67 €	8 501,67 €
3	2009	Bourg Tabanac	CA	19 ans	5,35%	12	2028	300 000,00 €	205 345,01 €	11 999,76 €	11 627,95 €	23 627,71 €
4	2005	Cap Horn	CE	18 ans	4,65%	7	2023	55 000,00 €	23 940,83 €	2 839,81 €	1 245,30 €	4 085,11 €
5	2005	Moulin	CE	18 ans	4,65%	7	2023	13 750,00 €	5 985,22 €	709,95 €	311,33 €	1 021,28 €
6	2005	Rouquey O	CE	18 ans	3,86%	7	2023	154 750,00 €	66 033,82 €	7 848,48 €	3 398,59 €	11 247,07 €
7	2005	ST lestiacc	CE	18 ans	3,92%	7	2023	60 806,00 €	25 988,18 €	3 101,11 €	1 342,86 €	4 443,97 €
8	2004	Rouquey E	Dexia	18 ans	4,51%	6	2022	178 750,00 €	67 648,58 €	9 634,37 €	3 485,46 €	13 119,83 €
9	2013	Paillet	CA	15 ans	4,45%	12	2028	65 990,01 €	52 365,93 €	3 631,58 €	2 491,89 €	6 123,47 €
10	2013	Paillet	CA	4 ans	3,46%	0	2016	44 118,47 €	0,00 €	11 598,56 €	401,31 €	11 999,87 €
11	2010	STEP Capian	CE	15 ans	3,14%	9	2025	192 000,00 €	122 539,83 €	11 628,30 €	4 212,88 €	15 841,18 €
12	2011	Tr1 Capian	CE	10 ans	3,79%	5	2021	125 180,00 €	67 901,50 €	12 129,48 €	3 033,17 €	15 162,65 €
13	2012	Tabanac	CM	15 ans	4,85%	11	2027	120 000,00 €	93 597,20 €	6 332,86 €	4 846,61 €	11 179,47 €
14	2015		CE	10 ans	2,15%	9	2025	50 000,00 €	45 385,16 €	4 614,84 €	985,42 €	5 600,26 €
15	2015		CE	10 ans	2,15%	9	2025	40 000,00 €	36 308,12 €	3 691,88 €	788,33 €	4 480,21 €
16	2015		CE	10 ans	1,93%	9	2025	50 000,00 €	44 733,44 €	5 266,56 €	195,68 €	5 462,24 €
17	2007	Pied Chateau	CE	19 ans	4,07%	10	2026	167 500,00 €	96 242,48 €	7 677,67 €	4 229,55 €	11 907,22 €
18	2007	Fontayne	CE	19 ans	4,07%	10	2026	87 500,00 €	50 275,92 €	4 010,72 €	2 209,47 €	6 220,19 €
19	2007	Giratoire	CE	20 ans	4,24%	11	2027	100 000,00 €	63 641,79 €	4 362,20 €	3 155,39 €	7 517,59 €
20	2008	STEP LeTourne	CE	15 ans	4,29%	7	2023	300 000,00 €	161 606,12 €	19 207,80 €	8 317,44 €	27 525,24 €
21	2008	Terrey	CE	15 ans	4,29%	7	2023	110 000,00 €	59 255,56 €	7 042,86 €	3 049,73 €	10 092,59 €
22	2002	Tvx	CE	21 ans	5,10%	7	2023	91 469,41 €	34 865,78 €	4 062,01 €	1 985,32 €	6 047,33 €
23	2005	Rte Créon	Dexia	20 ans	3,46%	9	2025	162 000,00 €	84 157,74 €	7 858,07 €	3 183,75 €	11 041,82 €
24	2013	Paillet	Dexia	15 ans	5,29%	12	2028	102 237,02 €	83 966,35 €	4 926,68 €	4 702,44 €	9 629,12 €
25	2013		AGE	15 ans	0,00%	12	2028	66 202,50 €	57 375,50 €	4 413,50 €	0,00 €	4 413,50 €
26	2014	Capian	AGE	15 ans	0,00%	13	2029	28 372,50 €	24 589,50 €	1 594,72 €	0,00 €	1 594,72 €
27	2011	Tr30G	AGE	14 ans	0,00%	9	2025	23 920,93 €	14 352,61 €	3 721,03 €	0,00 €	3 721,03 €
28	2010	Bourg Tabanac	AGE	14 ans	0,00%	8	2024	55 815,50 €	29 768,29 €	1 891,50 €	0,00 €	1 891,50 €
TOTAL GÉNÉRAL								2 991 470,44 €	1 726 497,74 €	181 681,73 €	75 615,74 €	257 297,47 €

VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation prévoit pour toutes les collectivités la production chaque année d'indicateurs de performance et de caractérisation technique et financière du service. Ces éléments sont commentés dans le texte ci-dessus et calculés dans l'annexe jointe.

Code fiche	Intitulé	Unité	Valeurs 2015	Valeurs 2016	Evolution 2014/2015	Valeurs ONEMA
A - Indicateurs descriptifs du service						
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	4 344	4 330	/	/
D202.2	Autorisation de déversement industriel	U	0	0	/	/
D203.0	Quantité de boues	T MS	25,4	23,8	-	/
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (n+1)	€ / m3	3,62	3,82	-	2,24
B - Indicateurs de performance						
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	%	59,8	61,3	+	98,9
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	X / 120	75	75	/	52
P203.3	Conformité de la collecte	%	100	100	/	100
P204.3	Conformité des équipements des stations	%	100	100	/	98
P205.3	Conformité de la performance des stations	%	Non	Non	-	100
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	%	100	100	/	99
P207.0	Montant des abandons de créance	€/m ³	0,0	0,0	/	0,0112
P251.1	Taux de débordement (pour 1 000 habitants)	Nb/1000	0,00	0,00	/	0,02
P252.2	Points de curage fréquent (pour 100 km)	Nb/100	16,60	16,60	/	9,7
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	%	0,51	0,51	++	0,85
P254.3	Taux de conformité des stations acte individuel	%	93,8	77,8	--	98,2
P255.3	Indice de connaissance des rejets	X / 120	20	20	/	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette	an	6,6	4,3	+	6
P257.0	Taux d'impayés	%	2,38	18,40	--	13,82
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	Nb/1000	0,0	7,6	--	2,38

Données ONEMA 2014 : valeurs sur des services de taille similaire

Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

Ce tableau montre :

- Une dégradation des paramètres sur les stations et les boues en raisons des non-conformités du rejet ;
- Une quantité de boues produites faibles par rapport à la théorie, signe de pertes de boues vers le milieu naturel ;
- Un indicateur de connaissance du réseau qui est moyen même s'il s'est amélioré ;
- De nombreux points de curage fréquents, signes de problèmes récurrents sur le réseau ;
- Le taux de renouvellement est encore faible mais en nette amélioration car la collectivité poursuit des renouvellements des réseaux les plus anciens ou les plus dégradés ;
- Un taux d'impayés qui augmente fortement ;
- Des réclamations beaucoup plus nombreuses ;
- Le prix de l'eau pour la part assainissement a légèrement augmenté et reste très au-dessus des valeurs moyennes nationales.

La facture de 120 m³ pour la partie assainissement est de 434,01 € TTC en 2016 et 458,13€ TTC en 2017 conduisant à un prix de l'eau (part assainissement) de 3,82 €/m³.

La facture eau + assainissement de 120 m³ en 2016 est de 659,16 € TTC, soit 5,49 €/m³. Elle est très au-dessus des valeurs données par l'Agence de l'Eau en 201, soit 3,89 €/m³ TTC

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

Collectivité : **SIAEPA de Langoiran**
 Service : **Assainissement Collectif**
 Année : **2016**

A - Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007**1 - Taux de desserte - P201.1**

Nombre d'abonnés du service : **1 968** Ratio : 2,2 hab / abonné
 Nombre d'habitants desservis : 4 330
 Nombre potentiel d'abonnés : 3 209 (selon abonnés au réseau AEP)
Le taux de desserte est de : 61,3% (valeur en 2015 : 59,8)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées - P202.2**A - Plan des réseaux**

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance
 Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour
 Matériaux et diamètre connus (% de connus)
 Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments (si A + B > 40)

Altimétrie de la moitié du réseau
 Altimétrie au-dessus de 50%
 Localisation des ouvrages annexes
 Mise à jour inventaire équipements électromécanique
 Précision nombre de branchements par tronçon de réseau
 Récapitulatif et localisation des interventions
 Programme pluriannuel des inspections et réparations
 Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
TOTAL A			15
10	X		10
0 à 5	98%		5
0 à 15	95%		15
TOTAL A+B			45
10		X	
0 à 5			0
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10		X	
10		X	
10		X	
TOTAL			75

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eaux usées est de 75 sur 120

L'indice de l'année 2015 était de : 75 sur 100 (**nota** : changement de référentiel en 2013)

3 - Conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Schéma d'assainissement : Réalisé : Oui Approuvé : Oui (en 1998)
 Pollution de la zone collective : 118,08 kg/j de DBO5 (base 60 g / abonné potentiel)
 Pollution industrielle :
TOTAL 118,08 kg/j de DBO5

Existence d'un traitement respectant les articles R2224-10 à R2224-14 : Oui

Existence d'une surveillance respectant l'article R2224-15 : Oui

	Le Tourne	Lestiac	Capian	Total
Conformité collecte (P203.3)	Oui	Oui	Oui	Oui
Conformité traitement (P204.3)	Oui	Oui	Oui	Oui
Conformité performance (P205.3)	Non	Oui	Oui	Partielle

Nota : ces données sont fournies par la Police de l'Eau. Les indicateurs ne sont pas valables pour les installations de moins de 2 000 eq.hab

4 - Indices réseaux de collecte

Nombre de kilomètre de réseau : 36,228 km

	2016	2015	2 014	2013	2012	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,000	0,495	0,300	0,120	0,000	0,183

Nombre de demande d'indemnisation suite à débordement :	0	Total	0,915 km
---	---	-------	----------

Point du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions : 6

	2016	2015	
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,51%	0,63%	P253.2
Taux de débordement pour 1 000 habitants	0,0%	0,0%	P251.1
Taux de curage fréquent pour 100 km	16,6%	16,6%	P252.2

5 - Indice sur les ouvrages de traitement

Production théorique de boues : 62,3 t MS (15 kg MS/ eq.hab / an) abonnés : 1 887

Production réelle de boues : 23,8 t MS soit 38,2 % (25,4 t en 2015)

Filière boues : déshydratation mobile et compostage

Conformité de la filière : **Oui**

Boues éliminées par la filière : 23,8 t MS

	Le Tourne	Lestiac	Capian
Nombre de bilans réalisés : 27	SATESE : 1	1	2

Bilans conformes : 18	Autocontrôle : 12	12	1
-----------------------	-------------------	----	---

Conformité : 8	9	1
----------------	---	---

Bilans dans domaine de garantie : 18	67%	75%	33%
--------------------------------------	-----	-----	-----

Bilans conformes dans DTG : 14	dans DTG 5/6	9/12	3/3
--------------------------------	--------------	------	-----

	2016	2015	
Taux de conformité de la filière boues	100,0%	100,0%	P206.3
Taux global de conformité des stations	66,7%	92,0%	
Taux de conformité station > 2000 eqhab dans DTG	77,8%	93,8%	P254.3

6 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3**a - Indices de Base**

Identification des points de rejets potentiels (déversoir)
 Evaluation du bassin amont aux déversements
 Témoins des moments et importance des déversements
 Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets
 Existence d'un rapport des dispositions de surveillance
 Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
20	X		20
10		X	
20		X	
30		X	
10		X	
10		X	
TOTAL			20

b - Indices complémentaires

Evaluation des rejets pluviaux en pseudo séparatif
 Suivi pluviométrie et rejets pluviaux en unitaire

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10		X	
10		X	
TOTAL			0

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel est de 20 sur 120

L'indice de l'année 2015 était de : 20 sur 120

7 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	1 968 abonnés
Nombre de réclamation :	15 réclamations
Nombre de nouveaux branchements réalisés par délégataire :	0 nouveaux branchements
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	15 jours
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0 Non respect

	2016	2015	
Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	7,62	1,27	P258.1
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%	

8 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	1 968	Consommation :	1,5000 €/m3
Montant abonnement :	20,00 €/an	Volume facturé :	157 977 m3

Recettes Assainissement Collectif		Dépenses Assainissement Collectif	
Vente d'eau :	415 297,79 €	Frais généraux :	8 337,84 €
Taxes assainissements		Charge du personnel :	
Subventions d'exploitation :	7 963,06 €	Charges financières :	70 144,05 €
Recettes d'équipement :		Capital de la dette :	181 681,72 €
Recettes financières :	80 326,48 €	Travaux :	9 659,70 €
Report année n-1 :	1 260,02 €	Charges exception. :	17 500,00 €
Divers :		Indemnités élus :	9 485,70 €
TOTAL Recettes :	504 847,35 €	TOTAL Dépenses :	296 809,01 €
Bilan :	208 038,34 €	Reste à réaliser :	-4 765,00 €
	Clôture Compte Administratif		212 803,34 €

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2016	2 015	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	1 726 497,74 €	1 908 179,47 €	-181 681,73 €	-9,5%
Recettes réelles	503 587,33 €	622 396,21 €	-118 808,88 €	-19,1%
Dépenses réelles	279 309,01 €	496 954,15 €	-217 645,14 €	-43,8%
Capital remboursé	181 681,72 €	161 512,25 €	20 169,47 €	12,5%

Montant des factures impayées (année n-1):	12 316,00 €	2 015
Montant des abandons de créances :	0,00 €	0,000 €/m3
		517 491 €

	2016	2015
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	405 960 €	286 954 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	4,3 ans	6,6 ans
Taux d'impayés	18,40%	2,38%

9 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 330
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	0
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	23,8 t MES / an
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	3,82 €/m3
B - Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	61,3%
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	75 sur 100
P203.3	Conformité de la collecte	Oui
P204.3	Conformité des équipements des stations	Oui
P205.3	Conformité de la performance des stations	Partielle
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	100,0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	0,000 €/m3
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	0,0
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	16,6%
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	0,51%
P254.3	Taux de conformité des stations > 2 000 eqhab	77,8%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	20 sur 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette	4,3 ans
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	18,40%
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	7,62

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2017
CHIFFRES 2016

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2013, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de **3,89 € TTC/m³**.

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20 % du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA.



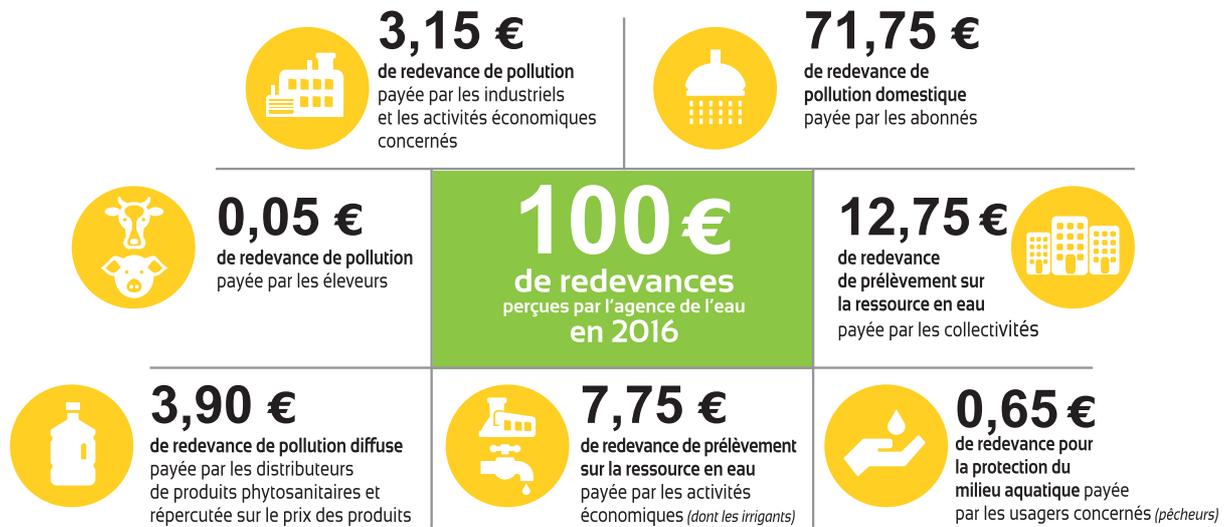
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2016, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 266 M€ dont 225 M€ en provenance de la facture d'eau.

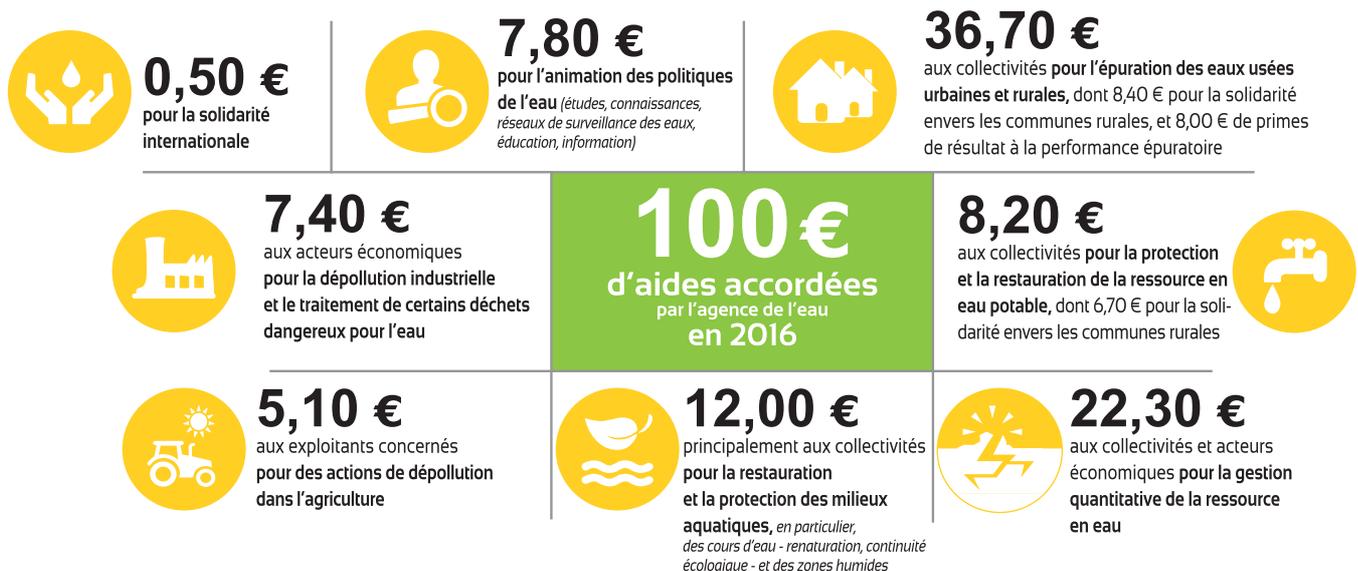


Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2016 ?

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier sur le prix de l'eau.



Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2016 ?

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2016 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

POUR DÉPOLLUER LES EAUX

- 7 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 120 000 EH (Equivalent Habitants).
- Plus de 3 300 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- 139 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées,
- 96 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- le bassin compte 57 captages prioritaires « Grenelle » (sur les 500 identifiés actuellement sur l'ensemble du territoire français) : une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les 3 autres captages (département des Deux-Sèvres) ne font pas l'objet d'action particulière car les collectivités ont prévu leur abandon.
- 2 protocoles de renouvellement de plans d'actions territoriaux (PAT) ont été validés en 2016, permettant ainsi d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement (détermination des captages, des aires d'alimentation, mise en place des plans d'action).

POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- En 2016, plus de 80 % des investissements (ou études)

financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

- Un important effort en matière de réduction des pollutions est fait dans le domaine industriel. En effet, les aides accordées par l'Agence en 2016 permettront la réduction de pollutions de plus de 2000 tonnes annuelles de Demande Chimique en Oxygène (DCO).
- L'année 2016 fut également marquée par la signature de l'accord-cadre conclu avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) pour une mise en conformité de 700 entreprises de peinture.

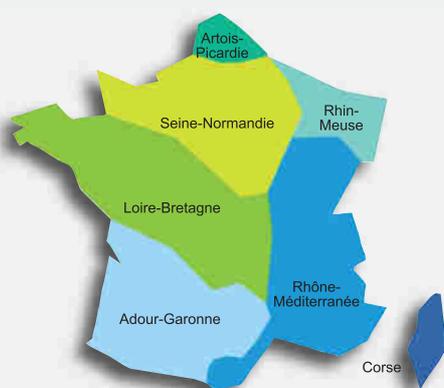
POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2016, 39 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 500 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 90 ouvrages du bassin ont été équipés en vue d'assurer la continuité écologique sur les cours d'eau (poissons, sédiments).

POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, 50 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain/rural.
- À l'international, 28 projets de solidarité ont été soutenus dans 16 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau — , les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1 700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



L'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561 363738
Fax 0561 363728

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :
www.eau-adour-garonne.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© mars 2017, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc.



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Pour la première fois en France, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

NOUVEAUTÉ

→ **QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?**



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

